



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Trop de gymnasiens

Auguste Piccard, Beaulieu, Bugnon et son excroissance de Sévelin, Burier, Bussigny, Chamblandes, La Cité, La Broye, Morges, Nyon, Provence, Renens, Yverdon. C'est la liste actuelle des gymnases vaudois, qui abriteront les 14'000 élèves (presque 10'000 en voie Maturité et 4'500 en voie Diplôme) attendus pour la rentrée de septembre. En cinq ans, la durée d'une législature vaudoise, les effectifs des gymnasiens vaudois ont augmenté de 22%, soit une croissance de 2'300 élèves. Cette augmentation concerne l'ensemble des filières. La population du Canton, certes en forte croissance, a crû de 25%, mais en quinze ans, pas en cinq.

Cette croissance correspond à une autre: de 1976 à 2021, la proportion d'élèves de la voie justement appelée «pré-gymnasiale» est passée de 24 à 46%.

Pour l'absorber, on attend l'entrée en fonction d'un gymnase à Aigle en 2026, et à Echallens en 2027. Les retards pris dans leur construction ont forcé le Département à lancer, dans l'urgence, l'installation d'un gymnase à Crissier pour la rentrée 2024. Il aurait vocation à être provisoire. On verra.

Sur les ondes de *Forum* du 22 juin, M. Frédéric Borloz a rappelé que 5% d'apprentis en plus suffiraient à supprimer un gymnase. Il a développé la liste des mesures entreprises pour augmenter «l'attractivité» de la formation professionnelle. Nous savons que son engagement dans cette voie est sincère. N'osant directement s'en prendre aux

rêves universitaires des parents, il a notamment mis en lumière la méconnaissance des enseignants.

Le problème paraît systémique: dans les collèges, les processus d'inscription au gymnase sont automatisés, tant on présume la volonté des élèves d'y aller. De nombreux parents témoignent avoir dû forcer la porte pour interrompre une telle dynamique.

M. Borloz lui-même a évoqué à la radio les «élèves qui souhaitent» aller au Gymnase. Il aurait dû dire «qui peuvent». Augmenter les exigences est aussi un moyen de faire baisser les chiffres. Y voir d'abord une affaire de volonté individuelle revient à prolonger l'illusion de l'égalitarisme. Près de la moitié (46%) des élèves vaudois a-t-elle vraiment soudain atteint un niveau que seul un quart des adolescents vaudois atteignait il y a 50 ans? Je suis toujours effrayé de constater combien mes compétences en français et en latin sont inférieures, à diplômes égaux, à celles des rédacteurs de *La Nation* plus âgés que moi. La dégringolade du niveau des exigences ne fait aucun doute.

Nous voyons derrière cette ouverture des vannes la marque d'une structure mentale autant que d'un héritage. On ne peut pas réellement attendre d'enseignants passés par l'UNIL et la HEP qu'ils aiguillent les élèves vers autre chose que ce qu'ils ont eux-mêmes connu. Sans compter que, pour une

large frange de l'opinion, une université pleine à craquer consacre l'aboutissement de l'égalité des chances. Trente années de direction socialiste de la formation, précédées de décennies de réformes radicales (voir encadré), auront laissé de profondes traces idéologiques, soigneusement entretenues à la

HEP. Elles ne disparaîtront pas du jour au lendemain des couloirs de la rue de la Barre.

Les difficultés que pose l'augmentation du nombre de gymnasiens dépassent pourtant la promotion de la filière professionnelle justifiée par la nécessité d'assurer la relève dans les différents métiers.

La surpopulation gymnasiale ouvre la voie à la surpopulation des Hautes écoles. Il n'est pas souhaitable pour l'équilibre du Canton de créer une vaste catégorie de la population diplô-

mée, sûre de son éducation et de sa valeur, mais de plus en plus surqualifiée pour le travail qui lui est confié. Il en découle une ghettoïsation selon la formation, autant qu'une prolétariation. Combien de ces universitaires de trente ans qui gentrifient Lausanne, directement ou indirectement dépendants de l'Etat, ont-ils d'anciens apprentis dans leurs connaissances?

Il y a enfin un immense enjeu d'intégration et d'assimilation. Les étrangers sont proportionnellement plus nombreux à faire des apprentissages que les Vaudois. Il est dangereux pour l'unité du Canton que les Vaudois se dirigent majoritairement vers les Hautes écoles, au risque d'abandonner des pans entiers de l'économie à des représentants des communautés étrangères.

Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de «promouvoir» l'apprentissage. Nous pensons qu'il est temps de restreindre l'accès au gymnase.

Félicien Monnier

Une ancienne pente

En 1956, le pouvoir radical imposait sa réforme du collège et deux ans de tronc commun. Les années 1980 virent l'introduction du *Nouveau français* contre lequel Jean-Blaise Rochat devait publier *Les Linguistes sont-ils un groupe permutable?* (CRV 115). Durant la même décennie, l'examen d'entrée au collège fut remplacé par une, puis deux années d'orientation. En 1995, le socialiste Jean-Claude

Schwaab introduisit *Ecole vaudoise en mutation* (EVM). La LEO de Mme Lyon arriva en 2013, tôt suivie du «Concept 360°» de Mme Amarelle. En 2032, nous connaissons le Gymnase en quatre ans.

Chaque réforme accélère la course à l'égalité. Le niveau ne cesse de s'effondrer et les volées gymnasiales de gonfler.

FÉM

Gratuité des transports publics: une compétence fédérale?

L'article 81a de la Constitution fédérale, intitulé «Transports publics», déclare:

¹ *La Confédération et les cantons veillent à ce qu'une offre suffisante de transports publics par rail, route, voie navigable et installations à câbles soit proposée dans toutes les régions du pays. Ce faisant, ils tiennent compte de manière appropriée du fret ferroviaire.*

² *Les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts.*

En s'appuyant sur l'alinéa 2, le Tribunal fédéral (TF) a confirmé, en avril dernier, que les transports publics en Suisse ne peuvent pas être gratuits et qu'une initiative populaire cantonale demandant la gratuité des transports publics doit être déclarée invalide. Il a ainsi donné raison au Conseil d'Etat fribourgeois, dont la décision d'invalider une telle initia-

tive faisait l'objet d'un recours. Il a aussi indirectement donné raison au Conseil d'Etat genevois, qui avait lui aussi invalidé une initiative similaire. Quant au Conseil d'Etat vaudois, qui avait choisi de valider cette demande de l'extrême-gauche, il est revenu sur sa décision au début du mois de juin, afin de se conformer à l'arrêt rendu par le TF.

On peut assurément se réjouir de ce que ces demandes, qui relèvent d'un populisme électoral de bas étage, soient ainsi écartées. La gratuité des transports publics suppose en effet que les conducteurs de bus ou de locomotives, les contrôleurs, les monteurs de voies ou de lignes de contact, les constructeurs de trains et de bus ainsi que de nombreuses autres personnes acceptent de travailler sans être payés, sans oublier les fournisseurs d'énergie qui seraient tenus au bénévolat...

En réalité, le modèle réclamé par l'extrême-gauche consiste à reporter complètement le coût des transports publics sur les contribuables. Selon une statistique fédérale de novembre 2022 (dont nous renonçons à analyser ici la pertinence), les transports publics ont coûté un peu plus de 14 milliards de francs en 2019 (4,2 pour les transports publics routiers et 9,9 pour le transport ferroviaire de personnes). La majeure partie de ces coûts est déjà à la charge de l'Etat, donc des contribuables, les usagers ne payant que 6,2 milliards; et ce sont ces 6,2 milliards de francs que l'alliance rouge-verte voudrait ajouter à la charge des contribuables.

Si l'obligation faite aux usagers de couvrir «une part appropriée des coûts» relève donc de la sagesse même, on est tout de même en droit de se demander, d'un point de vue institutionnel, s'il est souhaitable que tout ce qui

est juste et sage finisse par se retrouver dans la Constitution fédérale pour que la Confédération puisse l'imposer à des cantons considérés comme trop bêtes pour faire juste par eux-mêmes. En d'autres termes: en s'exprimant, même de manière sensée, sur l'idée absurde de la gratuité des transports publics, le pouvoir fédéral empiète fâcheusement sur les prérogatives cantonales.

P.-G.B.

« Toute dégradation individuelle ou nationale est annoncée par une dégradation rigoureusement proportionnelle du langage.

Joseph de Maistre,
Les Soirées
de Saint-Petersbourg

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'Union des Communes vaudoises et l'Association de Communes vaudoises ont annoncé avoir conclu un accord sur une nouvelle péréquation intercommunale. Ce projet de réforme vise à simplifier le système actuel, à rééquilibrer les ressources entre les communes et à réduire leur participation aux dépenses sociales. La consultation court jusqu'au 15 juillet. Cet accord est l'aboutissement d'un long serpent de mer qui a occupé le paysage politique et institutionnel vaudois depuis une quinzaine d'années, générant de vives tensions entre l'Etat et les communes, voire entre les communes elles-mêmes.

Depuis une quinzaine d'années, les comptes de l'Etat présentent un excédent évalué à plus d'un demi-milliard annuellement et dépassent systématiquement les prévisions budgétaires. Ce bénéfice du ménage cantonal a permis de rembourser la dette, d'assainir les finances cantonales et de financer toute une série de tâches publiques et d'investissements. Néanmoins, cet excédent présente un caractère structurel qui a fait naître des revendications en faveur d'un rééquilibrage, notamment de la part des communes, qui subissent un report de charges sur lesquelles elles n'ont que peu de prise, et des personnes physiques soumises à une fiscalité particulièrement lourde en comparaison intercantonale.

Pour les communes, ce sont surtout la facture sociale et la nouvelle

organisation policière qui chargent leur budget et mettent, pour beaucoup, leurs finances et leur autonomie sous pression. En outre, certaines politiques publiques dans le domaine scolaire, de l'accueil de jour ou du traitement des déchets, par exemple, ont également conduit à alourdir les dépenses des communes. Ce déséquilibre financier a créé de fortes tensions entre le Canton et les communes, et généré de nombreuses interventions au Grand Conseil ainsi que le lancement de l'initiative «SOS Communes» qui a abouti en juin 2021. Celle-ci prévoit notamment la reprise par le Canton de la totalité de la facture sociale, moyennant une bascule de 15 points d'impôt.

Conscient que cette situation de déséquilibre entre les niveaux institutionnels doit être corrigée, le Conseil d'Etat a lancé des pourparlers avec les associations de communes. Comme premier fruit de ces discussions, un accord financier a été trouvé en août 2020 pour un rééquilibrage de 150 millions de francs par an en faveur des communes dès 2028. Ce premier accord ne traitait pas des défauts méthodologiques du système de péréquation lui-même, les discussions se sont poursuivies jusqu'à l'annonce de l'accord du 30 mars 2023 sur la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise qui constitue en même temps le contre-projet à l'initiative «SOS Communes».

L'accord trouvé prévoit notamment les mesures suivantes :

- La répartition de la facture sociale et de la facture policière se fera à l'avenir en fonction du critère de la population et non plus en fonction de la capacité financière des communes.
- La facture policière sera désormais répartie à raison de 35 % pour les communes et 65 % pour l'Etat.
- Dès 2026, le Canton prendra en charge 83 % des augmentations de la facture sociale.
- Les besoins structurels des communes seront pris en considération sur la base de critères objectifs comme la surface, l'altitude et la déclivité, ainsi que le nombre d'élèves.
- Enfin, une péréquation des ressources sera basée sur des facteurs plus transparents et avec une échelle plus resserrée évitant une trop grande disparité entre les communes.

Ces mesures vont évidemment avoir un effet sur l'ensemble des communes, avec des perdants et des gagnants. En passant du critère de la capacité financière à celui de la population, on comprend, par exemple, que la facture des petites communes sera allégée, et inversement. Selon les projections, 230 communes profiteront du nouveau système tandis que 70 seront plus ou moins désavantagées. Afin de faciliter l'acceptation de l'accord, l'Etat a introduit dans le texte une mesure de compensation des effets financiers négatifs pour les communes perdantes. Cette mesure sera dégressive, de 100 % de compensation en 2025 jusqu'à 0 % de compensation dès 2030, ce qui a l'avantage de laisser à ces communes le temps de s'adapter. Le coût de ce geste financier est évalué à dix millions de francs pour le Canton en 2025. Plus significatif, le rééquilibrage financier conclu en 2020 sera amplifié et accéléré pour atteindre son plein effet en 2025 déjà.

L'accord a été bien accueilli par les partis politiques et les médias. Au-delà des aspects hautement techniques de la réforme, on peut se réjouir qu'un compromis ait été trouvé entre le Canton et les communes car il n'était pas sain que des tensions perdurent entre ces deux niveaux institutionnels. En soi, l'existence de cet accord est donc une bonne chose pour la cohésion du Pays. Il est juste aussi que l'Etat, qui a profité depuis une quinzaine d'année d'un excédent structurel, en rétrocède une partie aux communes qui ont, directement ou indirectement, participé à la bonne santé financière retrouvée du Canton. A ce stade, il est prématuré de dire si le nouveau système sera plus juste que l'ancien, mais les bases retenues par la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise sont sans doute plus objectives et plus transparentes qu'auparavant.

D'autres défis attendent encore les finances cantonales. Parmi ceux-ci, il y a la réponse que l'Etat entend apporter à l'initiative «Baisse d'impôts pour tous» et à la demande d'allègement de la charge fiscale pesant sur les contribuables. Cette question est plus fortement marquée par un clivage idéologique et les compromis seront certainement plus difficiles à bâtir ici que pour la péréquation intercommunale. Plus globalement, la prospérité du Canton s'est accompagnée ces quinze dernières années d'une forte croissance des charges cantonales qui pose la question du financement du ménage public et de sa stabilité si les conditions conjoncturelles venaient à se dégrader. Cet aspect demeure un sujet de préoccupation constant et l'abondance actuelle des ressources ne doit pas conduire à relâcher la nécessaire prudence budgétaire, ni à étendre toujours plus les domaines d'intervention de l'Etat.

Vincent Hort

Sursis

C'est le titre du dernier ouvrage de Pierre De Grandi, ouvrage qui révèle une force et un courage non dépourvu d'humour, même devant la mort, mais qui révèle aussi la plume d'un grand écrivain. Il fait mentir La Rochefoucauld, car non seulement il la regarde fixement, la mort, mais le médecin qu'il est resté et à qui on ne peut rien dissimuler lui tend des chausse-trapes. L'on assiste à une extraordinaire réflexion qui se poursuit dans les chapitres impairs sur l'être et le néant, le silence de Dieu, la réalité d'un Au-delà que son scepticisme fonceur met sérieusement en doute. Pourquoi les chapitres dits impairs? Parce qu'il prévient son lecteur que «son essai tente de s'inspirer de la réalité de la vie pour déplier un imaginaire de la mort... Quand j'inspire (chapitres pairs), je reçois l'oxygène qui me fait vivre: je suis dans le réel. Quand j'expire (chapitres impairs), j'expulse le CO₂ résultant de

mon métabolisme en utilisant le verbe qui signifie également rendre son dernier souffle: je suis dans l'imaginaire.»

C'est ainsi que par une tournure littéraire audacieuse, l'auteur, à la fin du chapitre 35, nous dit: «Je renonce à décrire, dans les chapitres impairs conçus à cet effet [...] les chimères imaginaires d'un éventuel arrière-monde ou autres spéculations à propos des us et coutumes en vigueur dans d'hypothétiques paradis.» Il y a chez lui toujours une note qui fait sentir combien il juge lui-même que sont dérisoires ses spéculations face à la mort, sans pour autant qu'il renonce à l'espoir «d'une révélation toujours bienvenue mais toujours improbable...»

Ainsi De Grandi nous emmène dès les premiers chapitres où lui est révélée la première attaque, suivie immédiatement d'une contre-attaque, dans une sorte d'immense partie d'échecs dont il sait qu'il ne sortira pas vainqueur. Loin d'être seulement une autobiographie de l'homme atteint d'un sarcome, *Sursis* évoque avec une belle gaité les années heureuses, les beautés des paysages aimés, comme aussi le souvenir d'un père – Italo De Grandi – à qui il doit tant. Les derniers chapitres, tous pairs, forment alors un prélude de la fin, un prélude serein. Enfin presque. Ce livre est admirable.

Daniel Laufer

Référence: Pierre de Grandi, *Sursis*, Editions Slatkine, 2023.

Grande matinée à Mézières

Dimanche 18 juin, à la Grange sublime, c'était plus qu'un concert: une célébration. Une salle comble fêtait les 150 ans de la naissance de René Morax, fondateur du Théâtre du Jorat, et les 75 ans du Choeur Pro Arte, créé sous le nom de Choeur des Jeunes de l'Eglise nationale vaudoise par André Charlet. Deux institutions qui ont marqué la vie artistique du Canton, qui leur doit sa reconnaissance.

Cette année est aussi celle du 80^e anniversaire de la mort de Gustave Doret. C'est donc à très juste titre que plusieurs extraits des drames musicaux écrits et composés par les deux célèbres artistes – *Henriette*, *Davel* (encore un anniversaire!), *Tell*, *La servante d'Evolène*, *Aliénor* – ont été interprétés sous la direction de Pascal Mayer, successeur de Charlet doué d'un égal talent et d'un même enthousiasme. Et avec des pages de *Judith* et du *Roi David*, l'autre couple emblématique de puissants créateurs, Morax-Honegger, était aussi à l'honneur. Que d'émouvants moments!

Et la matinée n'était pas seulement tournée vers le passé, puisque le chœur, l'orchestre Sinfonietta et d'excellents solistes ont donné, en création, une oeuvre du trio de la Fête des vigneron, Blaise Hofmann pour le récit, Stéphane Blok pour les paroles chantées, Valentin Villard pour la musique. Cette cantate, intitulée *Natures*, évoque tour à tour le rocher, la rivière, le vent, la terre et... la femme. Ses accents sont tout à fait contemporains, mais sans rien d'abscons ou de provocateur. Le texte d'Hofmann est très personnel, assez spirituel; la musique de Villard est d'un ample lyrisme (les deux inspirations font-elles toujours bon ménage?). L'ensemble est porté par un bel élan, dont les interprètes étaient dignes.

Le Théâtre édifié par Morax va vers de grands travaux qui renforceront ses possibilités et son attrait; le financement de ce projet d'une dizaine de millions est en bonne voie. Il y aura encore, et pour longtemps, de belles heures à Mézières!

JFC

LA NATION

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition

Ligue vaudoise

Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Trois points de vue sur un acquittement

Le militant ultra

En fait, cet acquittement est une grande victoire pour la Cause. Un homme qui meurt, c'est toujours triste, bien sûr. Mais l'essentiel, politiquement, c'est que l'affaire a fait toute la lumière sur la collusion d'une police raciste et d'une justice complice, ainsi que sur l'existence de moins en moins occultée du racisme systémique des Suisses.

La presse a parlé de « policiers blancs ». Structures crypto-racistes de la langue française! Rien n'est innocent, dans cette affaire!

Le pouvoir a reculé devant la colère des jeunes. Nous avons pu lancer des insultes à la face de la police dans l'enceinte même du Tribunal! C'est un immense progrès! On a même cerné le chef de la police, acculé contre un mur! Finalement, la presse a pas mal fait mousser l'affaire. Il y a juste eu l'infâme article de Christophe Passer dans le *Matin-Dimanche*, lequel s'est lamentablement laissé aller à énumérer les activités prétendument délictueuses de Mike. Ce journaliste, qui fait le lit de l'extrême-droite, est la honte de la profession. Mais il ne perd rien pour attendre!

Le combat continue: l'appel au Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral! Ça va chauffer jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme! Et si celle-ci ne flétrit pas les justices vaudoise et fédérale, elle prouvera simplement ce que toutes les consciences éveillées savent déjà: le suprémacisme blanc le plus cynique sévit aussi dans les tribunaux européens. Le texte justement indigné qui dénonce cet état de fait circule déjà sur nos réseaux.

A l'image de la famille d'Adama Traoré, la courageuse famille de Mike se prépare au combat! Ils empêchent

les bonnes consciences blanches de se rendormir. « Divine surprise! », comme ils disent, nous venons de lire dans *24 heures*¹ que « le président du collectif *A qui le tour* appelle à la révolte des noirs de Suisse ». La dénonciation, par ces jeunes d'ascendance africaine, d'une prétendue coexistence pacifique entre les races contribuera certainement à la déconstruction, que nous appelons de nos vœux, du système suisse, capitaliste, raciste et sexiste!

L'ennui, c'est que, plus on va haut, plus la justice est lente. On en a peut-être pour des années. Il faudra maintenir la pression, notamment en exigeant, dès après les vacances – institution essentiellement contre-révolutionnaire –, une véritable « justice pour Nzoy ».

Les condoléances indignes exprimées le soir même à l'attention de la famille de Ben par les autorités lausannoises manifestaient plus de faiblesse que de sincérité. Indice encourageant, dans cette lutte pour une police et une justice véritablement démocratiques!

Le philosophe politique

Le statut du policier est différent de tous les autres. Il est à la limite entre l'ordre et le désordre, entre l'autorisé et l'interdit. Derrière lui, il y a la civilisation, qui attend qu'il la protège. Devant lui, il y a la barbarie, qu'il a pour charge de contenir. Mais pour se faire comprendre des barbares – quand il s'agit, par exemple, d'interpeller un suspect –, il doit parler le barbare. Et le parler barbare ne vise ni le dialogue raisonnable, ni le consensus. Il est surtout fait de rapports de forces, de menaces et d'affrontements physiques. Nous attendons du

policier qu'il parle aussi ce langage-là. Et en plus, nous exigeons qu'il le parle d'une façon civilisée.

Le policier est donc appelé à incarner, en permanence et à la perfection, les quatre vertus que sont la prudence, qui discerne la fin juste et les moyens adéquats; la tempérance, qui est maîtrise des instincts; la justice, qui rend à chacun son dû; et la force, c'est-à-dire le courage et la résistance. C'est aussi, soit dit en passant, la résistance morale du policier face à ceux qui le haïssent par principe, et l'appellent toute honte bue en cas de besoin.

Sur cette trame vertueuse, le policier ordinaire brode son action aussi bien qu'il peut, sachant que le moindre soupçon d'écart peut le conduire au tribunal.

Ses chefs jouent ici un rôle primordial. S'il est juste qu'ils lui imposent une discipline intraitable à l'interne, il est juste aussi qu'ils lui offrent une protection de même niveau face à la presse, toujours en quêtes d'émotions faciles, et aux politiques qui, démocratie oblige, désirent plaire à tout le monde.

Le point de vue du citoyen lambda

Bon, il paraît que c'était un trafiquant de drogue récidiviste, sous le coup de quatre mandats d'arrêt au moment du drame. Il avait dissimulé des boulettes de cocaïne dans ses joues. Interpellé, il a refusé de se rendre aux policiers et s'est débattu au point qu'ils ont dû s'y mettre à plusieurs pour le maîtriser. Il est mort sans qu'on sache exactement pourquoi. On a parlé de « multi-causalité ». Moi, je trouve que ces policiers ont fait leur boulot. Je suis d'accord avec le Tribunal qui les a blanchis entièrement, ne représentant même pas la violation du devoir

de prudence qui avait été retenue par le procureur.

Mais pourquoi a-t-il fallu attendre cinq ans pour ce jugement? C'est bien trop long. La justice pénale devrait être rapide, passer quand les faits sont encore bien présents dans les mémoires et que l'affaire n'a pas encore eu le temps de pourrir. Car elle a vraiment pourri, cette affaire, au-delà de toutes proportions! Et ce n'est pas fini. Cela doit nous servir de leçon.

Et à propos de traîner, qu'attend donc la Municipalité de Lausanne pour faire disparaître l'énorme graffiti « la police tue » qui se trouve à César-Roux, sur le mur extérieur de l'« Espace autogéré », c'est-à-dire de l'ancienne *Dolce Vita*?

Olivier Delacrétaz

¹ *24 heures* du 22 juin, « Revivez ce procès inédit minute par minute ».

Partialité de la RTS

La RTS a commis une faute professionnelle en interviewant, juste après l'acquittement des six policiers, une dame Melina Peeva, avocate « spécialisée », laquelle a pu étaler en long et en large tous les stéréotypes de la gauche contre les policiers et les tribunaux, sans qu'on lui pose la moindre question un peu pointue, sans qu'on donne la parole à un « spécialiste » de l'autre bord. C'est un soutien de poids à l'initiative, qui vient d'aboutir, réduisant à 200 francs la redevance de la RTS.

D.

Société: entre médias et réalité

Le groupe Tamedia a commandé au mois de mars une enquête sur les « évolutions sociétales » en Suisse, pour laquelle les réponses de plus de trente mille personnes ont été recueillies. Cette enquête portait sur cinq thèmes: les problèmes les plus urgents, le langage dit inclusif, les termes dits problématiques, des questions sur l'égalité des sexes ainsi que sur certaines « évolutions sociétales » liées au sexe, et la « culture du débat ». Les grands médias n'en ont que peu traité, et le rapport complet de l'institut LeeWas a tardé à être publié; puisque c'est maintenant fait, arrêtons-nous sur quelques révélations laissées de côté.

La presse l'a relayé: seulement 13% de la population trouve que le débat sur l'écriture dite inclusive est réellement important. Ce taux moyen est une représentation très simplifiée de la réalité, qui est très hétérogène. Ainsi ce taux atteint 19% en ville, et seulement 9% à la campagne, 29% chez les jeunes femmes, et seulement 11% chez les retraitées, 19% chez les universitaires, et seulement 8% chez les personnes au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure.

Les divisions politiques sont naturellement plus marquées que les divisions démographiques, et si l'on s'at-

tend aux 2-5% chez les électeurs de droite, il est plus surprenant de voir que moins d'un tiers de l'électorat des verts et des socialistes considère ce débat réellement important, et seulement 10% des verts-libéraux. Les nombres sur l'utilisation effective du langage dit inclusif sont encore plus bas, et l'on remarque avec surprise que si 13% de nos confédérés allemands y font attention, c'est le cas de seulement 6% des romands. L'étude semble démontrer au-delà du doute que l'écriture dite inclusive est une fausse problématique, portée uniquement par quelques politiciens et universitaires, et qui n'a pas le soutien de la majorité des femmes, ni même de la majorité des électeurs de gauche.

S'agissant des termes dits problématiques, l'étude démontre que, s'il y a toujours une part de la population dont la parole est libre, une part importante des Suisses se censurent quand il s'agit de certains mots; ainsi pour « rom », 53% de la population ne l'utilise pas, ou pas avec tout le monde; idem pour « tête de nègre » (48%) ou « yougo » (63%) par exemple. Sur tous les mots étudiés, l'autocensure est beaucoup plus fréquente chez les femmes. Il existe également d'importantes différences selon la langue: « Mohrenkopf »

est considérablement moins censuré que son équivalent francophone. A l'inverse, presque deux tiers des Allemands évitent de dire « Fräulein » alors que « mademoiselle » et « signorina » ne posent absolument aucun problème pour la moitié des francophones et italophones.

Sur les questions liées à l'égalité des sexes (ou en réalité à toutes les questions liées à la politique du genre), on constate que la nouvelle possibilité de changer de sexe à l'état civil divise la population exactement par moitiés, avec une nette différence entre les femmes (favorables à 58%) et les hommes (39%), ainsi qu'entre les personnes religieuses (31%) ou non (53%). L'idée d'un troisième genre n'a le soutien que de 31% de la population, avec les mêmes écarts. De même, seuls 23% des sondés sont favorables à l'existence de postes de « responsable de la diversité », 33% à la « discrimination positive » à qualifications égales, 35% aux quotas pour les cadres d'entreprises.

Nous le supposons depuis longtemps, ce sondage le confirme: les questions de société progressistes occupent chaque jour nos journaux et nos télévisions n'intéressent pas les Suisses, que préoccupent en premier lieu les coûts de la santé, les retraites, le

climat et la migration. Non seulement ce constat est maintenant appuyé par des données sérieuses, il est en outre partagé par l'immense majorité de la population: 66% des sondés considèrent que des minorités aux opinions extrêmes dictent le débat public ou y jouent un rôle dominant.

Plus grave encore que le constant mésusage de fonds publics par la SSR pour porter ces sujets, on constate que le débat public libre et ouvert, qui permet la stabilité et la cohésion de la société, est sérieusement en danger. En effet, 38% des sondés ne se sentent pas libres de s'exprimer en public sur leurs opinions politiques. Ce ressenti existe plus fortement à droite et au centre (52% des électeurs UDC, 36% PLR, 37% Centre), mais ne peut pas être négligé à gauche non plus: 25% des électeurs socialistes et 21% de ceux des Verts n'osent pas s'exprimer librement. Il n'existe pas de disproportion manifeste entre hommes et femmes, jeunes et moins jeunes (à l'exception des retraités), urbains et ruraux, employés de commerces ou universitaires, croyants ou athées. Partout en Suisse, deux personnes sur cinq n'osent pas exprimer leurs opinions politiques en public.

Benoît de Mestral

Jeunesse, armée, courage

Les militaires n'ont pas attendu la guerre en Ukraine pour se rendre compte que leur métier pourrait changer. Nous avons lu trois ouvrages parus avant février 2022: *Eloge du courage*, du général Jean-Claude Gallet, ancien commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris; *Corps et âme* du colonel Nicolas Zeller, médecin dans les forces spéciales; *Anatomie du courage* de l'officier de marine Benjamin Douteau. Lors d'un Entretien du mercredi de la Ligue vaudoise, nous avons écouté le divisionnaire Mathias Tüscher, commandant de la division territoriale 1, sur la même longueur d'ondes que ses collègues français.

L'expérience des soldats et des pompiers, exerçant des professions où le sacrifice de la vie peut être exigé, doit être méditée. Nous considérerons la place des armées dans les nations occidentales d'aujourd'hui et le besoin de courage.

Depuis 1945, les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés dominent le monde. Ayant vaincu les régimes totalitaires du XXe siècle, l'Occident a longtemps joui des *dividendes de paix*. La liberté d'entreprendre et la mondialisation y ont engendré la prospérité. La plupart des Occidentaux travaillent, profitent de l'argent gagné et se divertissent. Il se trouve que l'abondance a des inconvénients. Diverses menaces se juxtaposent: une démographie basse et le vieillissement des peuples, la raréfaction des ressources, le réchauffement climatique, les migrations incontrôlées, les épidémies, le terrorisme et l'instabilité sociale provoquée à la fois par l'individualisme (*j'ai droit à...*) et la formation de pseudo-communautés revendicatrices.

Dans ce type de société, l'armée détonne. La hiérarchie, la discipline et l'usage de la force ne sont pas des *valeurs* bien en cour. La mort et la douleur, lot des soldats, disparaissent de notre environnement immédiat. On nie l'existence de l'âme et l'on voue au corps un culte qui dissimule un mépris inconscient. L'unité de l'âme et du corps n'est pas rien pour le soldat, car le courage lie la force de l'âme à la robustesse physique.

L'armée s'est adaptée à la modernité. A cause de l'évidente supériorité technique occidentale, les politiques ont cru que des armées professionnelles bien équipées, disposant d'une grande puissance de feu à distance, feraient régner le droit dans le monde à coups de *frappes chirurgicales*. Dans le camp des «gentils» opposés à l'*Axe du Mal*, les principes de *guerre zéro mort* et de *no boots on the ground* (le moins possible de soldats sur le champ de bataille) s'imposaient.

Depuis quelque temps, les militaires pressentent le retour des guerres de haute intensité. Il faut désormais compter avec la Chine, la Russie, l'Inde, la Turquie, l'Iran. Le cyber et la propagande décuplée par les réseaux sociaux joueront leur rôle, mais on se battra aussi sur mer, dans les airs, sur terre.

Le *no boots on the ground* semble encore la règle en Ukraine. Les Occidentaux combattent les Russes jusqu'au dernier Ukrainien, prétendent certains experts «alternatifs». Et ensuite? Il faudra des hommes pour tenir le terrain. Les chefs occidentaux auront besoin de fantassins, de soldats de chars et d'artilleurs courageux. Les trouveront-ils?

Le courage n'a pas changé depuis les Grecs. L'éthique d'Aristote et le dialogue de Platon *Lachès* alimentent toujours les réflexions de nos officiers. Recevoir la mort – et aussi la donner ou l'ordonner – demande du courage. Celui-ci ne tombe pas du ciel. Manifestation de la volonté, il se construit et se vit. Il faut l'entretenir comme les fusils. Mais *l'entraînement est toujours en-deçà de la réalité, seule la guerre apprend la guerre*. L'expérience des anciens ayant survécu à plusieurs opérations compte pour les jeunes. Construire le courage est difficile dans une société anxieuse où la maladie et la mort semblent anormales, où les drogues et les médicaments apaisent douleurs et souffrances. Au nom de quoi faudrait-il souffrir et mourir?

De 1963 à 2019, la France a perdu au combat 549 militaires. Entre 1914 et 1918, il y eut 900 morts par jour. Verdun est oublié. Un officier parlant aujourd'hui de sacrifice pour la patrie nage à contre-courant. Il lui faut démontrer que le courage n'est pas seulement une performance individuelle, mais résulte de la cohésion d'un groupe. Le sportif de haut niveau ne peut pas être le modèle du soldat. Celui-ci n'est pas non plus un travailleur de chantier frappé par un accident de travail, ni une victime de ses chefs. Les familles qui intentent des procès aux autorités militaires (cela est arrivé à une unité française servant en Afghanistan) ne comprennent pas que le risque de mourir est inhérent au service militaire.

En outre, le courage n'est pas définitivement acquis. Le colonel Zeller relate l'expérience d'un capitaine fran-

çais, entamant son troisième séjour en Afghanistan, meneur d'hommes aguerri, portant la Croix de la Valeur militaire. Lors d'une patrouille, une section est prise sous le feu des talibans. Certains soldats parviennent à se replier pour organiser une position de riposte, tandis que le capitaine reste bloqué derrière un muret en pisé. L'ennemi concentre son feu sur cette fragile barricade. La panique saisit l'officier incapable de formuler un ordre et ne sachant plus se servir de son arme. Ses subordonnés finissent par le dégager. Le capitaine demandera à rentrer en France et quittera l'armée.

En dépit d'une vision lucide des faiblesses de notre société, les trois officiers français et le divisionnaire Tüscher restent optimistes. *Il faut aimer la société telle qu'elle est*, écrit Douteau. Tous les quatre font confiance à leurs jeunes soldats bien que ceux-ci souffrent des vices d'aujourd'hui, *riches en biens et pauvres en relations*, importunés par leurs *copines* au fond de l'Afrique pour des détails ménagers, pratiquant durant les moments tranquilles le *body building* en ingurgitant vers minuit force *shakers* de protéines. Le colonel Zeller écrit: *La jeunesse est le sang neuf, elle frappe à la porte malgré tout. Ce sont les paradoxes des jeunes qui sont leurs atouts. Leur avidité de sens en est la preuve ultime. Miser sur le long terme, les éduquer.*

Le divisionnaire Tüscher a constaté qu'il dispose de bons soldats parmi les *segundos*, deuxième génération d'immigrés en Suisse, dont les parents assistent fièrement aux cérémonies de promotions. Rien n'est perdu.

Jacques Perrin

Neutralité hybride Cahier de la Renaissance vaudoise n° 159

L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a démontré à nombre d'Européens que la fin de l'histoire n'était pas encore advenue et que les réalités militaires restaient d'actualité. Elle a aussi montré un grave état d'impréparation non seulement des armées, mais aussi de la théorie militaire, depuis la fin de la Guerre froide.

En Suisse, la neutralité est revenue au centre des débats, nos politiciens restant empruntés entre désir de s'arrimer à l'Union européenne, idéologie pacifiste, et invocation d'une tradition séculaire.

La reprise des sanctions européennes contre la Russie a-t-elle signé la fin de notre ancestrale neutralité ou n'est-ce qu'une nouvelle adaptation d'une notion à géométrie variable? L'abandon par le Conseil fédéral d'un nouveau rapport définissant une neutralité «coopérative» imaginée par Ignazio Cassis était-il un aveu de faiblesse ou une fine manœuvre pour faire accroire que rien n'a changé depuis 1993?

Ne se contentant ni des proclamations emphatiques, ni des louvoisements balourds, les Cahiers de la Renaissance vaudoise ont réuni six auteurs pour offrir le premier ouvrage traitant de manière approfondie ce thème depuis février 2022; d'abord avec un point de vue historique: Jean-Jacques Langendorf convoque avec volubilité les contemp-

teurs de la neutralité alors que Pierre Streit retrace avec précision et met en perspective l'évolution de la politique de neutralité armée et sa réception depuis la fin de la Guerre froide.

Edouard Hediger, après avoir défini la notion de guerre hybride, présente les différences de doctrines entre Occident et Russie au sujet de l'escalade des mesures vers la guerre. Les Russes ne font pas de distinction entre les armes, qu'elles soient balistiques, diplomatiques, cyber ou économiques, et subordonnent le tout à la volonté politique du chef. Ainsi, les sanctions économiques sont déjà comprises fondamentalement comme un acte de coercition belliqueux. Alors que la guerre se porte dans les sphères cyber, informationnelles et économiques, la Suisse a beau être un îlot entouré par l'UE et l'OTAN, elle peut être aujourd'hui impliquée dans des conflits où il n'est plus nécessaire de traverser des frontières pour attaquer.

Jean-Baptiste Bless, en sirotant un verre au crépuscule face à l'océan sénégalais, discute avec d'autres expatriés occidentaux de la signification de la neutralité pour la perception de notre pays. Jérémy-David Benjamin, avec une clarté qui fait honneur à sa formation juridique, analyse la Loi fédérale sur les embargos, le contexte de son adop-

tion et son application par le Conseil fédéral, rappelant que, depuis 1998 et l'adoption des sanctions de l'UE envers la République fédérale de Yougoslavie, la Suisse a repris de manière autonome plus d'une dizaine de trains de sanctions hors des décisions de l'ONU.

Rappelant que la politique internationale est d'abord faite d'intérêts, Félicien Monnier conteste la pertinence pour la Suisse de s'aligner sur un axe Washington-Bruxelles-Kiev au nom d'un prétendu «bloc de valeurs démocratiques». Explicitant la distinction entre morales individuelle et politique, il récuse le sacrifice d'une neutralité protectrice de la cohésion interne de la Confédération au nom d'une morale individualiste érigée en maxime diplomatique. Abordant les sujets chauds du moment (livraison d'armes, sanctions économiques, collaboration avec l'OTAN, solidarité internationale), il affirme que le jeu d'équilibre de la neutralité donne aux réalités politiques suisses leur place dans l'ordre du monde.

La majorité des auteurs de ce cent cinquante-neuvième CRV n'ont pas connu la Guerre froide. Loin d'une nostalgie helvétisante, cet ouvrage de 160 pages réaffirme, dans un monde en ébullition, que la neutralité sert d'abord l'unité de notre fragile et multiculturelle Confédération, mais aus-

si sa pertinence comme contribution spécifique de la Suisse à la pacification des relations intertatiques. Un papillon de commande est encarté dans ce numéro. Faites-en bon usage!

Olivier Klunge

Chronique sportive

Le week-end dernier se déroulaient au stade de Colombier (NE) les finales de Coupe suisse de rugby. Les clubs sont invités à participer en parallèle du championnat régulier à deux coupes selon un système à élimination directe. La plus prestigieuse est la coupe suisse avec les meilleures équipes de ligue A et B, tandis que la coupe FSR oppose les secondes équipes de certains clubs avec les équipes du championnat de ligue C.

Les Vaudois se sont illustrés de belle manière puisque Yverdon a emporté la Coupe suisse 19 à 11 contre Avusy, et l'équipe II de Lausanne Université Club a battu Neuchâtel 25 à 16, gagnant ainsi la coupe FSR.

C'est d'autant plus réjouissant que ces deux équipes s'étaient chacune inclinées en finale du championnat dans leur catégorie respective, voilà une belle consolation.

Y. Guignard